

CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2020 – COMPTE RENDU
Séance à HUIS-CLOS et respectant les gestes barrières (COVID-19)

Nombre de Conseillers en exercice : 12	Nombre de Membres Présents : 8	Nombre des Membres Votants : 9	Date de la convocation : 24 avril 2020
---	--	--	---

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, salle du conseil, à huis clos selon la directive de Mme la Sous-préfète, sous la Présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire

PRESENTS : REVERTE Georges, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, ROSSEL Jacques, RIVANO Philippe, MEKKI-KHALFA Dalila, TOLLON Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : BARATA Déborah, JAULENT Christelle, MOLES Karine

PROCURATIONS : M. GILLION Gérard à M. CROS Pierre

Le quorum atteint, M. TOLLON Jean-Claude volontaire, est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 17H30 et s'achève à 18H40. Le procès-verbal du 4 mars 2020 est adopté

-----0-----

I – DÉLIBÉRATIONS

1. CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES CONSÉQUENCES DU COVID-19

A la suite du confinement relatif au covid 19, la gestion des agents communaux va être perturbée et il est nécessaire de prévoir des remplacements pour y pallier. Ainsi nous devons prévoir : 2 emplois en septembre et octobre et 1 autre emploi en septembre. Ceci est une prévision. **ACCORDÉ A L'UNANIMITÉ**

2. CONVENTION AVEC LE CIAS/CCPA POUR L'EMPLOI D'UN AGENT D'ENTRETIEN

En raison de l'absence de 2 agents d'entretien et des contraintes sanitaires urgentes pour assurer le nettoyage des classes des écoles il est envisagé de faire appel au CIAS de la CCPA pour la mise à disposition d'un agent d'entretien, coût : 15€49 TTC de l'Heure. **ACCORDÉ A L'UNANIMITÉ**

3. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Il s'agit de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un agent de maîtrise à temps non complet créé initialement pour une durée de 31.5 heures par semaine à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2020. Ce changement est profitable à l'agent et au service. **ACCORDÉ A L'UNANIMITÉ**

4. MODALITÉ D'EXERCICE DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

À la demande du CDG11, le conseil doit approuver les modalités réglementaires du temps partiel à la suite de l'avis favorable du comité technique du 21 mai 2019. **ACCORDÉ à L'UNANIMITÉ**

5. DEMANDE DE RETRAIT DU SENTIER DES TEMPLIERS

Le service des activités de pleine nature de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises avec le service environnement du Conseil Départemental de l'Aude mettent à jour les itinéraires inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Il nous est demandé d'approuver le déclassement de la portion espérazanaise du circuit des Templiers. Celle-ci serait réservée aux VTT. **REJETÉ à L'UNANIMITÉ**

6. ANNEXE CONVENTION SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS CCPA

La CCPA a mis en place un service commun payant pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La commune rémunère ce service d'instruction, une convention fixant les modalités organisationnelles,

CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2020 – COMPTE RENDU

administratives, juridiques, technique et financières a été élaborée. Le coût pour la commune : 5 € par habitants et par an. La CCPA a apporté des ajustements et modifications à ce document, la signature de cette nouvelle convention est proposée à l'approbation du conseil municipal et à la signature du Maire. Le conseil s'y étant opposé par délibération du 5 juin 2019, **REJETTE A L'UNANIMITE cette demande.**

7. APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL CORBIÈRES-FENOUILLEDÈS

La démarche de préfiguration du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes arrive à son terme. Le projet de Charte est maintenant proposée aux collectivités qui composent le PNR. Il nous est demandé

- D'approuver la charte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
- D'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de charte et de demander l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. **ACCORDÉ à l'UNANIMITÉ**

8. MOTION DE SOUTIEN À LA FILIÈRE VIN ET EAUX-DE-VIE DE VIN

À la suite de la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales contre le groupe Airbus, il nous est demandé d'apporter notre soutien à la filière Vin & Eaux-de-vie de vin en votant la présente motion. Celle-ci, adressée à Monsieur le président de la République Française lui demande de :

- de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines. **ACCORDÉ à l'UNANIMITÉ**

II – INFORMATIONS

MAIRIE :

Réunion de la cellule de crise : la dernière réunion de la cellule de crise a eu lieu en mairie le 16 avril 2020. Elle a fait l'objet d'un compte rendu dans la note d'information qui a suivi le 23 avril 2020 et qui a été diffusée à tous les habitants.

Note d'information du 23 avril : elle comprend dans son recto le compte rendu de la réunion de crise du 16 avril ainsi que les mesures prises par la mairie dans le cadre de la protection de la population. Au verso, figurent les numéros de permanence de la mairie ainsi qu'un tableau recensant les magasins ouverts avec leurs horaires et leur possibilité de livraison.

Marchés d'Espéraza : les marchés d'Espéraza sont suspendus et interdits par la préfecture. Il n'a pas été demandé de dérogation par le maire en raison des conclusions et avis de la cellule de crise sur la priorité de protection des Espérazanais face à cette pandémie.

Occupation du domaine public : la municipalité exonérera les commerçants qui ont une redevance d'occupation du domaine public sur la durée d'arrêt de leur activité. Une délibération sera prise en ce sens.

Photo-voltaïque : une seconde société d'aménagement photovoltaïque est venue visiter le site de la commune pour évaluer son potentiel.

Visio-conférences : M. le maire, a participé à deux visio-conférences, en tant que vice-président de l'association des maires ruraux de France, section Aude, désigné pour représenter son président. Ces visio-conférences concernaient la future rentrée scolaire du mois de mai. La première a eu lieu le 17 avril avec la Région, notamment la rectrice académique et les présidents de conseils départementaux, préfets, présidents des associations de maire ; la seconde le 30 avril, au niveau départemental. Il s'agissait de faire remonter les difficultés des maires à tenir les directives nationales de rentrée scolaire et de participer à l'élaboration de l'organisation de celle-ci par des propositions/suggestions.



05 MAI 2020

2/2